

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 25 septembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de Château l'Evêque dûment convoqué par voie dématérialisée s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Château l'Evêque sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 septembre 2020

PRESENTS : Mr Alain MARTY, Mme Marie BELOMBO, Mr Jean-Paul DUTARD, Mme Claire GIRY-LATERRIERE, Mr Franck MERY, Mme Coralie JUGE, Mme Nicole GALLOIS, Mrs Jean-Marie PANAZOL, Serge OULHEN, Mme Annie BEYDON, Mr Serge NAWROT, Mmes Henriette ROCHE, Sophie DAL'PAN, Frédérique CONSTANCEAU, Mrs Sébastien DUREY, Pierre CABOS, Mme Joëlle CYPRIK-DUVERNEUIL

ABSENTS AVEC PROCURATION : Mr Frédéric DELRIEUX, procuration à Mr Alain MARTY

ABSENTS : Mr Michel TOMAS

Mme Claire GIRY-LATERRIERE a été élue secrétaire de séance.

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020.

1-LOTISSEMENT LA GORCE II

(Rapporteur : Mr le Maire)

Le Conseil municipal décide de fixer le prix des lots restant à vendre au lotissement de la Gorce II comme suit :

LOT 8 : 20 €/m² / LOT 36 : 10 €/m² / Pour les lots restant (12-13-38) : 15 €/m²

ADOPTÉE A L'UNANIMITE-17 VOIX POUR

(Mme Henriette ROCHE n'était pas présente au moment du vote de ce point délibérant.)

2-TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC : AMENAGEMENT DE COMMERCIES ROUTE DU ROYER

(Rapporteur : Mr Franck MERY)

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies relatif aux travaux d'éclairage public concernant l'aménagement de commerces Route du Royer. L'ensemble de l'opération représente un montant de 24 549,56 €. Le coût pour la collectivité est de 55 % du montant de la dépense HT soit une somme de 11 251,88 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ-18 VOIX POUR

3-AMENAGEMENT POLE SANTE ET COMMERCIAL : LOT 7 : AVENANT N°2

(Rapporteur : Mr Franck MERY)

Le présent avenant concerne le lot 7 (entreprise ADH DOCHE Alain SAS : Plâtrerie, Isolation, Plafond modulaire) pour le marché 'Aménagement du pôle santé et commercial'. Il s'agit de travaux en plus-values soit + 491,92 € HT concernant : WC et hall : réalisation de plafonds plaques de plâtre BA 13 standard, compris isolation laine de verre IBR de 300mm.

Le montant initial du marché est de 52 704,43 € HT.

Le total des travaux, avenant N°1 (+ 2 516,35 € HT) et N°2 (+ 492,92 € HT) compris s'élève à 55 712,70 € HT.

Le cumul des deux avenants induit une augmentation de 5,71 % du montant du lot 7.

La commission d'appel d'offre a émis un avis favorable. Le Conseil municipal doit se prononcer sur celui-ci.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ (18 VOIX POUR) de l'avenant et autorisation donnée à Monsieur le Maire pour le signer et engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.

4-CONVENTIONS AVEC LE GRAND PERIGUEUX POUR L'ALSH EXTRA-SCOLAIRE

(Rapporteurs : Mr le Maire et Mme Marie BELOMBO)

Suite à l'extension du territoire du Grand Périgueux au 1er janvier 2017 et aux modifications de ses compétences, celui-ci a en charge la gestion Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et notamment celui de notre commune depuis septembre 2017.

→ CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE MENAGE :

Etablie depuis septembre 2017, pour une durée de trois ans, entre notre commune et le Grand Périgueux celle-ci doit être renouvelée ; elle précise les conditions et modalités de l'intervention dans le cadre de l'entretien de l'ALSH par la collectivité.

Coût principal de l'entretien : 20 € de l'heure.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE-18 VOIX POUR

→ LA REPARTITION DES CHARGES

Suite au transfert du bâtiment ALSH au Grand Périgueux, la convention signée en 2017 pour les fluides arrive également à échéance. Il est proposé de la renouveler.

Une clé de répartition est établie en fonction de la surface occupée et du temps d'occupation.

Le Grand Périgueux règle les factures et la commune le rembourse en contrepartie de son occupation.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE-18 VOIX POUR

→ LA FOURNITURE DE REPAS

Depuis le 4 septembre 2017, le Grand Périgueux a repris la compétence ALSH (mercredis et vacances scolaires).

Le mercredi le centre de loisirs débute à 12 h donc à partir du repas.

Les repas sont donc inclus dans la tarification du Grand Périgueux.

Le coût de revient du repas a été fixé à 6,60 € par convention en 2017, pour une durée de trois ans. Celle-ci doit être renouvelée.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir ce tarif, soit 6,60 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE-18 VOIX POUR

5-PERSONNEL COMMUNAL

→ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AU GRAND PERIGUEUX

(Rapporteur Mr le Maire)

Un agent de la commune intervient en périscolaire (garderie, pause méridienne) et en extrascolaire (ALSH). C'est un agent titulaire à temps complet dont le grade est adjoint d'animation. Depuis le 1^{er} septembre 2020, dans le cadre de l'ALSH extrascolaire, il est mis à disposition du Grand Périgueux pour 802 heures/an. Il s'agit d'un accord commun

avec le Grand Périgueux qui est acté par une convention. Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette mise à disposition.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ-18 VOIX POUR

→ DEMANDE DE DEROGATION AUPRES DU CENTRE DE GESTION POUR L'ACCUEIL D'UN STAGIAIRE MINEUR

(Rapporteurs : Mr le Maire et Mr Jean-Paul DUTARD)

Un jeune mineur de la commune, actuellement élève en première au Lycée Agricole de Périgueux doit réaliser un stage au service technique de la commune, sur diverses périodes, dans le cadre de la préparation de son baccalauréat filière nature. Compte tenu qu'il s'agit d'un mineur, la collectivité doit demander une dérogation auprès du centre de gestion.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'accueil d'un stagiaire mineur (âgé d'au moins 15 ans et moins de 18 ans) pour réaliser des travaux dits 'réglementés' dans le cadre d'un stage aux services techniques de la collectivité.

ACCORD A L'UNANIMITÉ (18 VOIX POUR) du conseil municipal pour l'accueil de ce mineur et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du centre de gestion une dérogation.

→ TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur Mme Marie BELOMBO)

Mme Marie BELOMBO présente le tableau des effectifs. Elle indique que celui-ci est mis à jour régulièrement notamment du fait de la modification du temps de travail des agents du service périscolaire.

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
Cadre d'emploi des Secrétaires de Mairie		<u>1</u>	<u>1</u>	
Secrétaire de Maire	35h00	1	1	Responsable/des affaires générales
Cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux		<u>1</u>	<u>1</u>	
Rédacteur Territorial Principal 2 ^{ème} classe	35h00	1	1	Responsable de l'accueil Du service urbanisme et population-des affaires scolaires
Cadre d'emploi Adjoints administratifs Territoriaux :		<u>2</u>	<u>2</u>	
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	35h00	1	1	Agent chargé de la gestion comptable et des payes, de l'exécution budgétaire, du cimetière
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	35h00	1	1	Agent Accueil Mairie Agence Postale
Cadre d'emploi des Agents de Maîtrise Territoriaux :		<u>6</u>	<u>5</u>	
Agent de Maîtrise Territorial	35h00	3	3	Agent des interventions techniques polyvalent Agent de service polyvalent Agent de service polyvalent
Agent de Maîtrise Territorial Principal	35h00	1	0	
Agent de Maîtrise Territorial	30h00	1	1	
Agent de Maîtrise Territorial	27h00	1	1	
Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux :		<u>2</u>	<u>2</u>	
Adjoint Technique Territorial	35h00	1	1	Responsable du restaurant scolaire
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	26h00	1	1	Agent de service Polyvalent
Cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles :		<u>1</u>	<u>0</u>	
Agent Territorial Spécialisé Principal de 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles	32h39	1	0	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant

Cadre d'emploi des Adjoints Territoriaux d'Animation		<u>3</u>	<u>3</u>	
Adjoint Territorial d'animation	31h21	1	1	-Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
Adjoint Territorial d'animation	35h00	1	1	-Animatrice Educative Accompagnement Périscolaire
Adjoint Territorial d'animation	25h07	1	1	-Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant Accompagnement Périscolaire

Cadre d'emploi des animateurs Territoriaux		<u>1</u>	<u>1</u>	
Animateur Territorial	35h00	1	1	Responsable de structures d'accueil de loisirs Animatrice/Enfance Jeunesse

EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
<u>Cadre d'emploi des Adjoints Territoriaux d'Animation :</u>		<u>5</u>	<u>5</u>	
Adjoint d'Animation	10h41 7h10	2 1	2 1	Animatrice Educative Accompagnement Périscolaire
Adjoint Territorial d'Animation	9h02	1	1	
Principal de 2 ^{ème} Classe	12h04	1	1	

EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
Autres :				
PEC (Parcours Emploi Compétences)	20h00	<u>1</u> 1	<u>1</u> 1	Agent Accueil Mairie et Périscolaire
<u>Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux :</u>				
Adjoint Technique Territorial	35h00	<u>1</u> 1	<u>1</u> 1	Agent/des interventions techniques polyvalent

EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
<u>Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux :</u>		<u>2</u>	<u>2</u>	
Adjoint Technique Territorial	17h05	1	1	Agent de services polyvalent
Adjoint Technique Territorial	17h16	1	1	Agent de services polyvalent

EMPLOIS NON PERMANENTS NON TITULAIRES	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
<u>Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux</u>		<u>1</u>	<u>1</u>	
Adjoint Technique	32h00	1	1	Vacataire

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ-17 VOIX POUR
(Mr Serge NAWROT ne prend pas part au débat et au vote)

6-BUDGET COMMUNAL 2020 : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT CUMULES (COMMUNE + ASSAINISSEMENT) DE L'EXERCICE 2019

(Rapporteur : Mme Marie BELOMBO)

Dans le cadre du transfert de l'assainissement, le conseil municipal, par délibération en date du 9 mars 2020 a validé l'intégration des résultats 2019 du budget de ce service dans le budget communal 2020.

Monsieur le Trésorier nous demande de prendre une délibération faisant apparaître un cumul des résultats : commune + assainissement soit :

Pour mémoire : prévisions budgétaires	<u>COMMUNE</u>	<u>ASSAINISSEMENT</u>	<u>TOTAL</u>
-Virement à la section d'investissement	657 198,08 €	50 565,33 €	707 763,41 €
-Besoin de financement de la section d'investissement	376 142,90 €	34 148,38 €	410 291,28 €
Résultat de l'exercice : Excédent (A) Déficit (B)	823 456,96 €	48 215,14 €	871 672,10 €
A) Excédent au 31/12/2019	823 456,96 €	48 215,14 €	871 672,10 €
-Exécution du virement à la section d'investissement			
-Affectation complémentaire en réserves	611 365,61€	22581,14 €	633 947,75 €
-Affectation à l'excédent reporté	212 091,35 €	25 634,00 €	237 725,35 €
B) Déficit au 31/12/2019 Déficit à reporter			

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ-18 VOIX POUR

7-BOULAZAC BASKET DORDOGNE : CONTRAT DE PARTENARIAT SAISON 2020/2021

(Rapporteur : Mr le Maire)

Il est proposé au Conseil municipal de signer un contrat de partenariat avec le Boulazac Basket Dordogne pour la saison 2020/2021 dans les conditions suivantes :

- 4 abonnements 'Périgord Pourpre' (places réservées à la saison au 2ème niveau du Palio)
+30 places supplémentaires pour un montant de 490 € TTC.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ-18 VOIX POUR

8-PROGRAMME AMELIA 2 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A DES PARTICULIERS

(Rapporteur : Mr le Maire)

Dans le cadre du Programme Amélia 2 du Grand Périgueux, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution, à des administrés, les aides suivantes :

-200,00 € : Mr et Mme Grimaud Pierre et Colette -16 Route des Colys : installation d'une pompe à chaleur air/eau et d'un ballon thermo dynamique

-411,00 € : Mr TROMBERT Jean- LaTamiserie Haute : adaptation de la salle de bain.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ-18 VOIX POUR

9-PROJET D'UN FESTIVAL : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

(Rapporteur : Mr le Maire)

Une rencontre a eu lieu avec l'organisateur de FEST'IN de Ribérac qui recherche un lieu pour ramener cette manifestation aux portes de Périgueux.

Il est envisagé l'accueil de cette manifestation sur la commune.

Il est proposé au conseil municipal de donner délégation à Mr le Maire afin de rechercher des financements pour ce projet.

ADOPTÉE A LA MAJORITE-17 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

10-ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL

(Rapporteur : Mr Jean-Paul DUTARD)

Un particulier, propriétaire sur la commune, au lieu-dit 'le Petit Maine' souhaite acquérir une partie du chemin rural.

Il est proposé au Conseil municipal que la commission voirie se rende sur place.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE-18 VOIX POUR

11-REMBOURSEMENT A DEUX ELUS

(Rapporteur : Mr le Maire)

Deux élus ont effectué des achats pour le compte de la collectivité soit : des gobelets réutilisables pour 39 € TTC et des matériaux de construction pour 22,20 € TTC.

ADOPTION A L'UNANIMITE-16 VOIX POUR

(Mme Claire GIRY-LATERRIERE et Mr Franck MERY ne prennent pas part au débat et au vote.)

12-DEMANDE D'UN PARTICULIER

(Rapporteur : Mr le Maire)

Un particulier a sollicité Mr le Maire pour stationner sur le parking de la gare avec son camping-car durant les mois d'hiver.

Il souhaite également avoir un accès à une prise électrique.

Après renseignements pris, il peut stationner sur l'aire de camping-car ; en ce qui concerne le domaine public nous ne pouvons lui proposer qu'un stationnement sur une durée limitée.

En contrepartie, cette personne nous propose un don à la commune.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ-18 VOIX POUR

13-ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

(Rapporteur : Mr le Maire)

Ce point est retiré de l'ordre du jour du conseil municipal.

